



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 8 OCTOBRE 2024 À 19 H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES ET REPRÉSENTANTE SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- M. GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Joëlle Gendron, relève à la direction générale adjointe et aménagiste urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 8 octobre 2024 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 10 septembre 2024
4. RENCONTRE
 - 4.1 Rencontre avec le vérificateur pour dépôt des états financiers
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Administration
 - 5.1.1 Comité budget 2025 - Horaire
 - 5.1.2 Avis de motion – Présentation du projet de règlement no 2024-117 sur la rémunération des élus
 - 5.1.3 Logiciel comptable
 - 5.1.4 Projet de loi 57 et règlement de régie interne
 - 5.2 Signature innovation en santé durable – Dossier Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.3 GMR – Gestion des matières résiduelles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.3.1 Collecte et transport – Résultats d'ouverture des soumissions
- 5.4 Adoption du SCRSI2 - Suivi
- 5.5 Ressources humaines
 - 5.5.1 Plan Climat
 - 5.5.2 Technicien.ne en évaluation
- 5.6 Dossier éolien
 - 5.6.1 Réorganisation des projets retenus aux termes des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02
 - 5.6.2 Actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a.
- 5.7 Innovation et positionnement de la MRC de Montmagny en IA
 - 5.7.1 Formation
 - 5.7.2 Politique d'utilisation de l'IA
 - 5.7.3 Projet pilote en IA
- 5.8 Stratégie Jeunesse
 - 5.8.1 Dépôt Plan d'action à la suite des consultations
 - 5.8.2 Appel à projets 2024-2025
- 5.9 Gala Prestige
- 5.10 FRR – Volet 1
- 5.11 Concours Montmagny - Vol direct
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Dérogation mineure (rue Jean-Proulx) - Montmagny
 - 6.1.2 Règlement numéro 2024-03 modifiant le plan d'urbanisme pour intégrer les îlots de chaleur et les mesures pour les atténuer – Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.1.3 Projet de règlement numéro 2024-04 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y introduire des objectifs de revitalisation – Notre-Dame-du-Rosaire
 - 6.2 Émission des permis (allègement)
 - 6.3 Révision obligatoire du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)
 - 6.3.1 Rencontre avec l'Observatoire des trajectoires territoriales et régionales (OTTER) et l'UQAR
 - 6.3.2 Ressources humaines
 - 6.4 Appel à projets de portée régionale en urbanisme et en aménagement du territoire - MAMH
 - 6.5 Planification du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 6.6 Projets de parc éolien
 - 6.6.1 Projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.6.2 Projet éolien de la forêt domaniale
 - 6.7 Demandes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
 - 6.7.1 Demande d'exclusion pour le projet de Maisons Laprise – Montmagny
 - 6.7.2 Demande d'autorisation pour le projet éolien de Kruger – Saint-Paul-de-Montminy et Notre-Dame-du-Rosaire
 - 6.7.3 Sentier quad et motoneige reliant Lac-Frontière et Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.8 Parc linéaire Monk
 - 6.8.1 Travaux réalisés
 - 6.8.2 Autorisation de traverse aérienne du tronçon Monk
 - 6.8.3 Entente d'utilisation et d'entretien
 - 6.9 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.9.1 Résolution d'annulation
 - 6.9.2 Résolution de modification
 - 6.9.3 Résolution pour Saint-Just-de-Bretenières
 - 6.9.4 Résolution pour Saint-Fabien-de-Panet
 - 6.9.5 Résolution pour Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.10 Aires protégées



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.10.1 Lac Talon et mont Sugar Loaf – Saint-Fabien-de-Panet et Sainte-Lucie-de-Beaugard
- 6.10.2 Réserve écologique internationale Thomas-Sterry-Hunt – Saint-Just-de-Bretenières
- 6.10.3 Sentiers de l'inconnu - Notre-Dame-du-Rosaire
- 6.11 Transport collectif et adapté (TCA)
- 6.12 Fonds Région Ruralité (FRR)
 - 6.12.1 FRR – Volets 2 et 4
 - 6.12.2 FRR – Volet Commerces de proximité
- 6.13 Culture et patrimoine
- 6.14 Projets régionaux
 - 6.14.1 Les esprits de l'Isle-aux-Grues – Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
 - 6.14.2 Porte ouverte Hatirontha – Saint-Fabien-de-Panet
 - 6.14.3 Forum Chaudière-Appalaches en transition : la santé à l'ère des changements climatiques
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de septembre 2024
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 3 octobre 2024
 - 8.3 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2023
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Sécurité des élus
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **3.1 SESSION DU 10 SEPTEMBRE 2024**

2024-10-02

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 septembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. **RENCONTRE** **4.1 RENCONTRE AVEC LE VÉRIFICATEUR POUR DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

Reporté à la séance du 12 novembre 2024 car le vérificateur nous a informés qu'ils ont eu des enjeux de ressources humaines et que notre responsable de dossier allait être différent pour la prochaine vérification.

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES** **5.1 ADMINISTRATION**

5.1.1 Comité budget 2025 – Horaire

Les dates suivantes seront réservées au calendrier des membres du comité et aussi du conseil.

DATE	HEURE	
Le mercredi 30 octobre 2024	13 h 30	1 ^{er} comité de travail
Le mardi 5 novembre 2024	13 h 30	2e comité (si requis)
Le mardi 12 novembre 2024	16 h	Présentation au Conseil en réunion de travail
Le mercredi 27 novembre 2024	19 h	Adoption du budget



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.1.2 Avis de motion – Présentation du projet de règlement no 2024-117 sur la rémunération des élus

Une copie du projet de règlement n° 2024-117 portant sur la rémunération des membres du Conseil de la MRC de Montmagny a été déposée en septembre 2024 aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

M. Gilles Giroux, maire de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, présente le projet de « Règlement numéro 2024-117 sur la rémunération des élus » et il explique les changements apportés.

Ce règlement abrogera et remplacera le règlement numéro 2019-94 ayant le même objet.

Un avis public annonçant les changements apportés sera publié conformément à la Loi avant son adoption.

AVIS DE MOTION

Je, Gilles Giroux, maire de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que la MRC de Montmagny adoptera, le mardi 12 novembre 2024, le règlement no 2024-117 sur la rémunération des élus.

5.1.3 Logiciel comptable

La compagnie Infotech a été rachetée par PG Solutions. PG Solutions a trois (3) logiciels de comptabilité et en conservera un (1) seul, ce qui nous amène à changer de nouveau de logiciel.

Nous vous reviendrons avec les nouveaux coûts pour la migration vers Aurora (probablement) en novembre prochain. Nous sommes à démêler les coûts actuels versus ceux proposés car ce n'est pas simple : par étape selon le module et PG ne s'engage pas sur un montant pour les frais de conversion. Autre coût : frais d'hébergement importants.

5.1.4 Projet de loi 57 et règlement de régie interne

En lien avec la Loi 57, un règlement de régie interne devra être élaboré et adopté par les municipalités et la MRC. La FQM vient de mettre un modèle à la disposition des municipalités et MRC. À suivre!

5.2 SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE – DOSSIER COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

- CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne la Signature Innovation, la MRC fera un bilan sous peu pour déterminer les sommes disponibles d'ici la fermeture du programme le 31 mars 2026;

2024-10-03

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'INTERPELLER le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur la suite du FRR – Volet 3 pour le renouvellement d'une entente à ce sujet puisque la MRC de Montmagny souhaite poursuivre la mise en place de la santé durable sur son territoire.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2024-10-04

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.3 GMR – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.3.1 Collecte et transport – Résultats d'ouverture des soumissions

- CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions après un appel d'offres public sur SÉAO conformément à la Loi;
- CONSIDÉRANT que les soumissions sont conformes et que les soumissions déposées sont les suivantes :

Soumissionnaire	Montant (avant taxes)
SIMETECH ENVIRONNEMENT	1 620 821,20 \$
GESTION BELLE-RIVIÈRES INC.	1 817 967,75 \$
9363-9888 QUÉBEC INC.	2 931 184,45 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme pour la collecte et le transport des boues de la MRC de Montmagny, soit SIMETECH ENVIRONNEMENT au montant de 1 620 821,20 \$, plus les taxes, pour la période 2025-2029, conformément au devis de soumission;

QUE la résolution et le devis fassent foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉ

5.4 ADOPTION DU SCRSI2 – SUIVI

Le coordonnateur en sécurité incendie a fait part qu'il poursuit le travail des corrections et des précisions convenues à la suite des commentaires du ministère de la Sécurité publique (MSP). L'enjeu sera le travail important de la géomatique. À SUIVRE!

5.5 RESSOURCES HUMAINES

5.5.1 Plan Climat

- CONSIDÉRANT le partenariat avec la MRC de L'Islet afin de se doter d'une équipe de travail commune pour la réalisation du Plan Climat;
- CONSIDÉRANT qu'après discussion, il a été convenu que ce soit la MRC de Montmagny qui procède à l'embauche des ressources et qui refacture 50 % des coûts à la MRC de L'Islet;
- CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-11 qui donne l'autorité à la direction générale de pouvoir procéder à l'embauche de l'équipe Plan Climat;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préciser que finalement Mme Éléonore Dansereau-Macias s'est désistée de son poste car elle a trouvé un emploi dans son domaine d'étude;
- CONSIDÉRANT que la CDC MONTMAGNY-L'ISLET nous a confirmé avoir reçu une aide financière importante afin de réaliser certaines consultations et travaux en lien avec les populations vulnérables et les changements climatiques;
- CONSIDÉRANT que les MRC de L'Islet et de Montmagny souhaitent collaborer et optimiser les ressources et expertises;
- CONSIDÉRANT que chacune des MRC a l'obligation d'adopter un plan Climat par territoire de MRC, malgré leur volonté de collaborer et qu'il est nécessaire de déterminer qui assurera la coordination;



No de résolution
2024-10-05

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT l'offre de TERRA TERRE d'assurer la coordination du Plan Climat de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme l'acceptation de l'offre de service de TERRA TERRE pour une somme de 21 600 \$, plus les taxes, pour la période du 15 octobre 2024 au 15 octobre 2025.

ADOPTÉ

5.5.2 Technicien.ne en évaluation

La MRC est en recrutement pour une nouvelle ressource, à la suite du départ de M. Éric Morneau pour la Municipalité de Berthier-sur-Mer comme inspecteur en bâtiment car il souhaitait relever un nouveau défi.

5.6 DOSSIER ÉOLIEN

Le point 5.6 est reporté à la séance du 12 novembre 2024 où une rencontre Web avec l'Alliance est prévue pour les deux sujets suivants :

5.6.1 Réorganisation des projets retenus aux termes des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02

5.6.2 Actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a.

5.7 INNOVATION ET POSITIONNEMENT DE LA MRC DE MONTMAGNY

5.7.1 Formation

Des formations ont eu lieu pour les directeurs généraux, maires et organismes intéressés par l'IA.

5.7.2 Politique d'utilisation de l'IA

2024-10-06

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte sa politique d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

ADOPTÉ

5.7.3 Projet pilote en IA

Un premier mandat est donné au consultant *Coach IA* afin de créer des agents virtuels pour assister les inspecteurs en bâtiment.

Le mandat représente un coût de 10 000 \$, plus les taxes, cette dépense sera prise à même le surplus inspection en bâtiment.

Cet agent pourra aussi être implanté dans les municipalités hors service d'inspection par les municipalités qui voudront en assumer les frais (au prorata des coûts initiaux).



2024-10-07
N° de résolution
ou annotation

2024-10-08

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.8 STRATÉGIE JEUNESSE

5.8.1 Dépôt du plan d'action à la suite des consultations

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Plan d'action de la stratégie jeunesse 2024-2028 soit adopté.

ADOPTÉ

5.8.2 Appel à projets 2024-2025

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny vient d'adopter son Plan d'action jeunesse à la suite des consultations publiques;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite favoriser le développement des jeunes sur son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite lutter contre l'isolement social et être reconnue comme un territoire attractif pour les jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie le projet de la MRC de Montmagny visant à actualiser son Plan d'action dans le cadre de l'appel à projets 2024-2025.

ADOPTÉ

5.9 GALA PRESTIGE

Le choix de chacune des municipalités a été reçu à la MRC.

Chacun des maires, ou représentants des municipalités, présente leur entreprise « Fierté » pour mieux expliquer l'entreprise choisie.

Un vote secret a lieu par le biais d'un bulletin de vote afin de déterminer le Prix Fierté de la MRC dans le cadre du GALA PRESTIGE DESJARDINS organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny via une collaboration de la MRC/CLD de la MRC de Montmagny, le 7 novembre 2024 à L'Espace Citoyen de Montmagny.

Les maires demandent que les nominés soient nommés avant d'annoncer le.la gagnant.e.

5.10 FRR – VOLET 1

- CONSIDÉRANT que les MRC de Montmagny et de L'Islet avaient proposé conjointement qu'un projet d'étude (PFT) soit déposé par Les Arts de la Scène pour le projet de salle de spectacles modernisée et qu'une somme de 250 000 \$ en provenance du FRR-1 territoriale soit réservée pour ce projet;
- CONSIDÉRANT que le projet de salle de spectacles rénovée sera réalisé par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et qu'il est maintenant requis de réaffecter le 250 000 \$ à d'autres projets;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt des projets suivants par la MRC de Montmagny, et ce, tel que convenu avec la MRC de L'Islet, soit :

MRC	PROJET	MONTANT
MONTMAGNY	POP-UP CAFÉ	20 000 \$
MONTMAGNY	HABITATION (BONIFICATION)	150 000 \$
L'ISLET	CLASSE ENVIRONNEMENT	80 000 \$

QUE la direction générale soit autorisée à signer les protocoles d'entente à intervenir s'il y a lieu.

ADOPTÉ

5.11 CONCOURS MONTMAGNY - VOL DIRECT

On rappelle que les participants du concours Montmagny – Vol direct sont actuellement arrivés depuis le 3 octobre (le 4 octobre pour certains), qu'ils ont visité le territoire les 5, 6 et 7 octobre. Du 8 au 12 octobre à midi, ils termineront de préparer leurs œuvres afin que le jury puisse les recevoir en entrevue.

Une Porte ouverte aura également lieu à compter de 13 h 15 à l'Édifice Amable-Bélanger afin que le public puisse rencontrer les artistes et voir leurs œuvres.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Dérogation mineure (rue Jean-Proulx) – Montmagny

- CONSIDÉRANT la résolution 2024-282 autorisant la dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements concernant la propriété située au 298, rue Jean-Proulx à Montmagny visant à régulariser les marges latérales pour le bâtiment principal et la marge arrière pour la remise;
- CONSIDÉRANT l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

2024-10-11

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny estime que la décision autorisant la dérogation mineure, en vertu de la résolution 2024-282 de la Ville de Montmagny, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

ADOPTÉ

6.1.2 Règlement numéro 2024-03 modifiant le plan d'urbanisme afin d'intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer – Saint-Paul-de-Montminy

- CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités, en vertu de l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), d'identifier dans leur plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou



No de résolution
ou annotation

2024-10-12

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

subjecte au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables des îlots de chaleur;

- CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2024-03 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer, de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour le Règlement numéro 2024-03 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer;

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.3 Projet de règlement numéro 2024-04 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y introduire des objectifs de revitalisation – Notre-Dame-du-Rosaire

- CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, en vertu des articles 84 et 87 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), d'identifier dans son plan d'urbanisme des objectifs de mise en œuvre et d'adopter, par règlement, un programme de revitalisation;
- CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2024-04 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer des objectifs de revitalisation;

2024-10-13

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour le Règlement numéro 2024-04 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y introduire des objectifs de revitalisation;

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.2 ÉMISSION DES PERMIS (ALLÈGEMENT)

Retour sur la réflexion pour l'allègement de l'émission des permis et présentation de l'état de situation de l'équipe des inspecteurs.

Un consultant en intelligence artificielle a été mandaté afin de procéder à l'intégration d'un assistant municipal intelligent afin de faciliter le travail de l'équipe d'inspection.

Le conseiller en urbanisme poursuit son travail de recherche et rédaction pour proposer aux municipalités une modification au règlement sur les permis et certificats. Une rencontre de travail aura lieu dans les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

prochaines semaines avec les inspecteurs, les directeurs généraux et les maires.

Enfin, compte tenu des défis auxquels fait face l'équipe d'inspection, la MRC affichera un poste d'inspecteur dans les prochains jours. Un partage temporaire d'une ressource est également envisagé avec une organisation partenaire pour quelques mois.

6.3 RÉVISION OBLIGATOIRE DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD)

Lors de la rencontre avec la Conférence administrative régionale (CAR) de Chaudière-Appalaches, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a informé la MRC qu'une rencontre d'information est prévue avec l'équipe de la MRC pour présenter les OGAT. Il a été proposé d'inviter quelques élus à cette rencontre.

6.3.1 Rencontre avec l'Observatoire des trajectoires territoriales et régionales (OTTER) et l'UQAR

La révision du SAD oblige la MRC à se doter d'indicateurs de performance. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mandaté l'Observatoire (OTTER) et l'UQAR pour accompagner la MRC dans l'élaboration de ses indicateurs de monitoring.

Une première rencontre a eu lieu le 19 septembre dernier, laquelle a permis de discuter des spécificités et des enjeux de la région de Montmagny.

6.3.2 Ressources humaines

- CONSIDÉRANT l'obligation de réviser le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) en fonction des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);
- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a octroyé à la MRC de Montmagny un budget de 207 918 \$ sur trois (3) ans pour réaliser l'exercice de révision de son SAD;
- CONSIDÉRANT QUE M. Tanios El Hayek est déjà à l'emploi de la MRC de Montmagny comme agent de développement territorial, qu'il détient la formation et l'expérience pertinentes et qu'il a manifesté son intérêt pour réaliser ce mandat;
- CONSIDÉRANT QUE Mme Frédérique Boulet est déjà à l'emploi de la MRC de Montmagny comme chargée de projet pour la signature innovation, que le financement de celle-ci, dans le Fonds Région Ruralité (FRR) volet 3, prendra fin le 31 décembre prochain et qu'aucun renouvellement n'a encore été annoncé;

2024-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme M. Tanios El Hayek au poste d'aménagiste conformément aux conditions convenues entre les parties et, en remplacement de celui-ci au poste d'agent de développement jusqu'au renouvellement du financement pour la Signature innovation, nomme Mme Frédérique Boulet.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2024-10-15

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.4 APPEL À PROJETS DE PORTÉE RÉGIONALE EN URBANISME ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MAMH

- CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé un appel à projets de portée régionale en urbanisme et en aménagement du territoire;
- CONSIDÉRANT les objectifs de cet appel à projets qui visent notamment une meilleure concertation des instances municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, l'acquisition de connaissances et d'expertises;
- CONSIDÉRANT que l'appel à projets comporte une portée régionale, à savoir l'implication de plus d'une MRC;
- CONSIDÉRANT le projet sur la requalification des cœurs villageois / centre-ville, un projet touchant les enjeux d'urbanisme, de l'habitation, de la mobilité, de la préservation du patrimoine bâti, etc., transmis au MAMH le 26 septembre dernier;
- CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée s'élève à 400 000 \$, représentant 95 % des coûts du projet pour un budget total de 422 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE le projet a été déposé au MAMH en partenariat avec la MRC de L'Islet et la MRC de Lotbinière et que la contribution de 5 % des trois (3) MRC représente un montant de 7 333 \$ chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ENTÉRINER le dépôt du projet « Pensons nos noyaux villageois » estimé à 422 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets de portée régionale en urbanisme et en aménagement du territoire du MAMH;

QUE la MRC de Montmagny s'engage à réaliser le projet en partenariat avec la MRC de L'Islet et la MRC de Lotbinière, conditionnellement à l'octroi de l'aide financière demandée;

D'AUTORISER la direction générale à signer les documents pertinents au dépôt du projet.

ADOPTÉ

6.5 PLANIFICATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036, demande à la MRC et aux municipalités de fournir d'ici au 1^{er} novembre 2024 toute information pertinente relative au développement local et régional qui est susceptible d'influencer les prévisions de besoins d'espaces dans les établissements scolaires.

6.6 PROJETS DE PARC ÉOLIEN

6.6.1 Projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy

Aucune information nouvelle.

6.6.2 Projet éolien de la Forêt domaniale

Aucune information nouvelle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.7 DEMANDES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

6.7.1 Demande d'exclusion pour le projet de Maisons Laprise – Montmagny

- CONSIDÉRANT l'émission du compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire le 18 septembre 2024 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier no 446235;
- CONSIDÉRANT que la CPTAQ considère que la demande d'exclusion doit être rejetée et que la demande d'inclusion doit être refusée;
- CONSIDÉRANT que les chances de succès de la MRC à formuler une demande de rencontre publique pour que la CPTAQ modifie sa position est presque nulle et que la MRC fonde son analyse notamment sur les autres cas répertoriés dans la province depuis le mois de décembre 2021;
- CONSIDÉRANT l'importance du projet de Maisons Laprise pour le développement économique de la région de Montmagny, mais aussi pour lutter contre la pénurie de logements, une crise qui sévit partout au Québec;
- CONSIDÉRANT aussi les solutions et engagements proposés par la MRC, la Ville et Maisons Laprise, pour limiter les impacts du projet sur le territoire agricole et pour soutenir les activités agricoles dans la région;
- CONSIDÉRANT l'absence d'objections de la Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches à la demande adressée à la CPTAQ pour le projet de Maisons Laprise;
- CONSIDÉRANT que la seule possibilité pour permettre la réalisation du projet de Maisons Laprise sur le seul site qui est approprié et disponible pour sa réalisation est que le gouvernement du Québec intervienne, par le biais de l'article 96 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), afin de rendre la décision recherchée, en lieu et place de la CPTAQ;

2024-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'intervenir d'ici au 17 octobre 2024, en vertu de l'article 96 LPTAA, en lieu et place de la CPTAQ, pour rendre la décision recherchée et permettre la réalisation du projet de Maisons Laprise sur le seul site qui est approprié, disponible et qui ne peut pas se réaliser en zone non agricole.

ADOPTÉ

6.7.2 Demande d'autorisation pour le projet éolien de Kruger – Saint-Paul-de-Montminy et Notre-Dame du Rosaire

La demande d'autorisation a été déposée à la CPTAQ le 19 septembre dernier. Les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire et de Saint-Paul-de-Montminy doivent fournir leur avis de conformité du projet à la CPTAQ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.7.3 Sentier quad et motoneige reliant Lac-Frontière et Sainte-Lucie-de-Beauregard

La CPTAQ a rendu une décision refusant la demande du Club quad du parc pour réaliser un sentier de quad et motoneige reliant les municipalités de Lac-Frontière et de Sainte-Lucie-de-Beauregard. Le dossier sera réévalué par les promoteurs et le comité du FRR volet 4 dans les prochaines semaines.

6.8 PARC LINÉAIRE MONK

6.8.1 Travaux réalisés

À titre de locataire de l'emprise Monk, la MRC a procédé à la réparation de deux (2) trous pour assurer une utilisation récréotouristique sécuritaire du parc linéaire dans le secteur de Notre-Dame-du-Rosaire.

6.8.2 Autorisation de traverse aérienne du tronçon Monk

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny est locataire de l'emprise Monk en vertu d'un bail avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- CONSIDÉRANT QUE le MTMD consulte la MRC de Montmagny au sujet d'une demande de servitude aérienne au-dessus du Parc linéaire Monk pour le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy;
- CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une ligne de transport d'énergie reliant le parc éolien Saint-Paul-de-Montminy et le poste de raccordement d'Hydro-Québec à Montmagny nécessite le passage d'une ligne électrique au-dessus de l'emprise Monk à Notre-Dame-du-Rosaire;
- CONSIDÉRANT QUE la servitude aérienne demandée est prévue à environ 2 km à l'Est du village de Notre-Dame-du-Rosaire;

2024-10-17

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny soit favorable à l'émission d'une servitude aérienne pour les fins de transport d'électricité pour le projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy et confirme que le projet proposé est conforme à la réglementation de la MRC.

ADOPTÉ

6.8.3 Entente d'utilisation et d'entretien

- CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ) et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) souhaitent renégocier l'Entente relative à l'utilisation et à l'entretien du Parc linéaire Monk (ci-après « l'Entente ») avec les MRC de Bellechasse, L'Islet, Kamouraska, Montmagny et Témiscouata;
- CONSIDÉRANT l'échéance de l'Entente prévue au 24 octobre 2024, les parties acceptent de reconduire l'Entente pour une année supplémentaire et s'engagent à tenir des rencontres en 2025 dans le but d'établir une nouvelle entente;
- CONSIDÉRANT l'avenant proposé par la MRC de Kamouraska pour permettre de reconduire l'Entente actuelle pour une année supplémentaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte l'avenant no 1 de l'*Entente relative à l'utilisation et à l'entretien du Parc linéaire Monk* et ses annexes, tel que proposé par la MRC de Kamouraska;

QUE la MRC de Montmagny mandate le préfet, M. Frédéric Jean, et la direction générale, à signer pour et au nom de la MRC l'Avenant no 1 de l'*Entente relative à l'utilisation et à l'entretien du Parc linéaire Monk* conclu entre la MRC de Bellechasse, la MRC de L'Islet, la MRC de Kamouraska, la MRC de Témiscouata, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ).

ADOPTÉ

6.9 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Les projets PADF 2021-2024 de la MRC de Montmagny ont été présentés en bloc par la MRC plutôt que par les municipalités. Cette situation rend difficile la reddition de comptes puisque les projets ont été réalisés en plusieurs étapes dans les municipalités, sur plusieurs années et par différents promoteurs. Ainsi, il est décidé de prendre des résolutions administratives correctives pour régulariser les dossiers concernés et faciliter la reddition de comptes.

6.9.1 Résolution d'annulation

2024-10-19

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution vienne annuler les résolutions 2022-01-31 et 2023-07-29 qui visaient à répartir les enveloppes budgétaires annuelles entre les municipalités concernées.

ADOPTÉ

6.9.2 Résolution de modification

2024-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution vienne modifier les résolutions 2022-07-17, 2022-07-18, 2022-11-12 et 2023-11-26 en annulant le défraiement prévu, uniquement pour les projets PADF de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.9.3 Résolution pour Saint-Just-de-Bretenières

2024-10-21

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, à titre de délégataire désignée pour la gestion du PADF, verse un montant de 10 800,00 \$ à la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières pour le projet « Amélioration de la route des Carter à St-Just-de-Bretenières », un projet totalisant un investissement de 14 400,00 \$.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2024-10-23

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.9.4 Résolution pour Saint-Fabien-de-Panet

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, à titre de déléguataire désignée pour la gestion du PADF, verse un montant de 21 200,00 \$ à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour le projet « Amélioration du Chemin des Limites à St-Fabien-de-Panet », un projet totalisant un investissement de 33 633,80 \$.

ADOPTÉ

6.9.5 Résolution pour Sainte-Lucie-de-Beauregard

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, à titre de déléguataire désignée pour la gestion du PADF, verse un montant de 45 122,50 \$ à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour le projet « Amélioration du Chemin des Limites à Ste-Lucie-de-Beauregard », un projet totalisant un investissement de 60 163,46 \$.

ADOPTÉ

6.10 AIRES PROTÉGÉES

6.10.1 Lac Talon et mont Sugar Loaf – Saint-Fabien-de-Panet et Sainte-Lucie-de-Beauregard

- CONSIDÉRANT que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;
- CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;
- CONSIDÉRANT qu'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;
- CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA) déposera un projet d'aire protégée sur les terres publiques dans le secteur du lac Talon et du mont Sugar Loaf du Parc régional des Appalaches de la MRC de Montmagny dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT que le territoire visé par la proposition est un site important pour la biodiversité où l'on retrouve des écosystèmes peu communs dans la région, une diversité d'habitats à haute valeur de conservation et une topographie rare dans la province naturelle des



No de résolution
ou annotation

2024-10-24

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Appalaches et peu représentée dans les aires protégées existantes, ainsi que des activités de plein air extensives;

- CONSIDÉRANT que des exercices de concertation, tenues en 2022 et 2023 dans le cadre du projet PLEIN AIRE, ont mené à la délimitation actuelle proposée;
- CONSIDÉRANT que des phases d'analyse et de concertation régionale seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;
- CONSIDÉRANT que la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'aire protégée pour le projet du lac Talon et du mont Sugar Loaf à Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Lucie-de-Beauregard dans le Parc régional des Appalaches;

QUE le territoire visé pour le projet d'aire protégée du Lac Talon et du mont Sugar Loaf exclut les baux de villégiature et de production acéricole en vigueur et y prévoit le maintien des activités de plein air.

ADOPTÉ

6.10.2 Réserve écologique internationale Thomas-Sterry-Hunt – Saint-Just-de-Bretenières

- CONSIDÉRANT que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;
- CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;
- CONSIDÉRANT qu'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;
- CONSIDÉRANT que le territoire visé par la proposition est un site important pour la biodiversité où l'on retrouve des écosystèmes peu communs dans la région, une diversité d'habitats à haute valeur de conservation et une topographie rare dans la province naturelle des Appalaches et peu représentée dans les aires protégées existantes. D'une superficie de 640 ha, il représente une occasion unique de pouvoir rehausser le pourcentage d'aire protégée dans notre région;
- CONSIDÉRANT que le projet Daaquam s'inscrit en continuité avec la réserve écologique Thomas-Sterry-Hunt à Saint-Just-de-Bretenières qu'il est le fruit du travail entre Gestion Forap et le Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA) et qu'il a été



No de résolution
ou annotation

2024-10-25

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

présenté à de nombreuses reprises à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Chaudière-Appalaches à travers les mises à jour des documents reliés à la certification forestière FSC;

- CONSIDÉRANT que des phases d'analyse et de concertation régionale seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;
- CONSIDÉRANT que la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'aire protégée Daaquam à Saint-Just-de-Bretenières et y prévoit le maintien des activités de plein air.

ADOPTÉ

6.10.3 Sentiers de l'inconnu – Notre-Dame-du-Rosaire

- CONSIDÉRANT que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;
- CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;
- CONSIDÉRANT qu'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a identifié le secteur des Sentiers de l'inconnu à Notre-Dame-du-Rosaire comme cible potentielle d'aire protégée en territoire public et méridional du Québec;
- CONSIDÉRANT que le territoire du secteur des Sentiers de l'inconnu, visé par la proposition, est un site important pour la biodiversité où l'on retrouve des écosystèmes peu communs dans la région, une diversité d'habitats à haute valeur de conservation et une topographie rare dans la province naturelle des Appalaches et peu représentée dans les aires protégées existantes, ainsi que des activités de plein air extensives;
- CONSIDÉRANT que des phases d'analyse et de concertation régionale seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;



2024-10-26
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'aire protégée aux Sentiers de l'inconnu à Notre-Dame-du-Rosaire et de soumettre cet exercice de concertation régionale;

QUE le territoire visé pour le projet d'aire protégée aux Sentiers de l'inconnu exclut les baux de villégiature en vigueur et y prévoit le maintien des activités de plein air.

ADOPTÉ

6.11 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ (TCA)

La corporation Transbelimont ayant mis fin à ses activités, elle propose à Transport collectif et adapté (TCA) d'utiliser des surplus accumulés, soit un montant de 22 145 \$, pour offrir spécifiquement des services de transport adapté sur le territoire de la MRC de Montmagny. Elle propose aussi que cette donation soit annoncée dans le journal L'Oie Blanche.

6.12 FONDS RÉGION RURALITÉ (FRR)

6.12.1 FRR – volets 2 et 4

Lors du congrès de la FQM, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé la reconduction du FRR volet 2.

La prochaine rencontre du comité de mise en œuvre du FRR, volet 2, sera le 12 novembre et la date limite pour le dépôt de projet le 5 novembre. Un courriel a récemment été envoyé aux municipalités avec un état de leur solde disponible dans les enveloppes locales. À noter que les sommes au volet 2 doivent être engagées au plus tard en mars 2025. Un appel à projets s'ajoutera en janvier 2025.

Concernant le FRR, volet 4, la date du prochain comité est à déterminer. La somme restante est de 98 000 \$. Le comité sera relancé pour réaliser une réflexion sur les opportunités d'investir les sommes restantes dans un projet concerté ayant un impact sur plus d'une municipalité ou encore pour une municipalité ou un objectif du programme qui n'a pas encore été visé.

Résolution pour le projet des Habitations du Buton à Saint-Paul-de-Montminy

- CONSIDÉRANT que le projet vise à maintenir les services des Habitations du Buton dans la communauté de Saint-Paul-de-Montminy et des environs;
- CONSIDÉRANT que le projet ne vise pas l'ajout de logements ou de places d'hébergement, mais bien la mise aux normes des installations des aires communes dans le bâtiment du promoteur;
- CONSIDÉRANT la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie définissant le programme FFR volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional, qui vise à soutenir des projets ayant un impact notamment sur l'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services de proximité, la mise en



No de résolution
ou annotation

2024-10-27

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

valeur du capital humain et l'occupation dynamique du territoire et l'amélioration de la qualité de vie;

- **CONSIDÉRANT** un enjeu d'interprétation de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et de l'entente relative au FRR volet 2 évoqué par un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à l'admissibilité du présent projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme que le projet des Habitations du Buton n'est pas un projet d'habitation, mais bien un projet de mise aux normes afin de maintenir un service de proximité dans la communauté conformément sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny réitère sa décision de verser, dans le cadre du programme FFR volet 2, une aide financière de 19 300,20 \$ de l'enveloppe locale de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy à l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Buton pour la réalisation du projet numéro 18030-2024-06-2 « Travaux de rénovation et mise aux normes aux Habitations du Buton », un projet totalisant un investissement prévu de 102 090,61 \$.

ADOPTÉ

6.12.2 FRR – Volet Commerces de proximité

Le gouvernement du Québec a ouvert un appel à projets dans le cadre du FRR volet Commerces de proximité pour soutenir des projets qui visent à assurer l'accès à des commerces de proximité au sein des communautés et contribuer à la vitalité des territoires. Un premier appel à projets est en cours du 1^{er} octobre au 29 novembre 2024.

6.13 CULTURE ET PATRIMOINE

La prochaine Entente de développement culturel 2025-2027 et la prochaine mouture du Programme de soutien en patrimoine bâti sont attendues. La MRC devra prévoir des sommes sur trois (3) ans pour ces deux (2) programmes.

En ce qui concerne le préinventaire du patrimoine bâti, le travail d'élagage de la liste de bâtiments datant d'avant 1940 se poursuit par l'équipe de la MRC. De plus, les types architecturaux, qui serviront à identifier et classer les bâtiments patrimoniaux lors de l'inventaire, sont en rédaction par l'équipe de L'Usine à histoire.

6.14 PROJETS RÉGIONAUX

6.14.1 Les esprits de l'Isle-aux-Grues – Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

- **CONSIDÉRANT** que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine souhaite assurer la pérennité du bâtiment de l'église et protéger cet élément patrimonial et culturel cher aux résidents de l'île et aux visiteurs;
- **CONSIDÉRANT** que le bâtiment de l'église fait l'objet d'un règlement de citation patrimonial de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT qu'un Comité de réflexion sur l'avenir de l'église est actif depuis 2022 et que les réflexions et consultations ont mené à la planification d'un projet immersif alliant tradition et technologie dans l'église, un projet qui mettra en valeur des personnages et des récits qui ont marqué l'île;
- CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine déposera le projet immersif « Les esprits de l'Isle-aux-Grues » dans le cadre de l'appel à projets *Rayonnement de la culture québécoise - Volet 3 : Mise en œuvre de projets de créativité numérique dans les espaces publics et les lieux de diffusion culturelle du Québec*;
- CONSIDÉRANT que l'Isle-aux-Grues représente un produit d'appel touristique pour Montmagny et les îles et que le projet permettra de bonifier l'offre d'activités afin de stimuler le développement du tourisme sur notre territoire;

2024-10-28

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie favorablement les démarches de la Fabrique de Saint-Antoine dans le développement du projet culturel « Les esprits de l'Isle-aux-Grues »;

QUE la MRC de Montmagny appuie le dépôt d'une demande d'aide financière de la Fabrique de Saint-Antoine pour le projet « Les esprits de l'Isle-aux-Grues » dans le cadre de l'appel à projets *Rayonnement de la culture québécoise - Volet 3 : Mise en œuvre de projets de créativité numérique dans les espaces publics et les lieux de diffusion culturelle du Québec*.

ADOPTÉ

6.14.2 Porte ouverte Hatirontha – Saint-Fabien-de-Panet

Le 29 septembre dernier avait lieu une journée porte ouverte du nouveau projet d'hébergement touristique Hatirontha qui célèbre la culture autochtone Wendat. Ce projet a été financé par le FRR le volet 4.

6.14.3 Forum Chaudière-Appalaches en transition : la santé à l'ère des changements climatiques

Retour sur le forum qui a eu lieu à Montmagny le 3 octobre dernier. L'expertise de l'équipe de la Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches sera utile pour la démarche du plan Climat de la MRC.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'a été présenté.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2024

2024-10-29

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de septembre 2024 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

30 septembre 2024

No de résolution
ou annotation

Liste des paiements émis (du 2024-09-01 au 2024-09-30)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401338 (I)			2024-09-03	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES SE	16 123,99 \$
202401339 (I)			2024-09-03	111	TELUS Mobilité	MOIS COURANT TOURISME	88,03 \$
202401340 (I)			2024-09-03	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	5 962,06 \$
202401341 (I)			2024-09-03	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	1 815,36 \$
202401342 (I)			2024-09-04	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	10 562,81 \$
202401343 (I)			2024-09-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	30 190,51 \$
202401344 (I)			2024-09-05	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	4 160,36 \$
202401345 (I)			2024-09-05	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC AU 28 AOÛT	917,83 \$
202401346 (I)			2024-09-05	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	762,32 \$
202401347 (I)			2024-09-04	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 234,44 \$
202401348 (I)			2024-09-05	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	188,60 \$
202401349 (I)			2024-09-06	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	BOX EMPLOI	891,10 \$
202401350 (I)			2024-09-06	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	ATELIERS CULINAIRES (ACHATS)	350,95 \$
202401351 (I)			2024-09-06	148	IMPRESSION RIVE-SUD	AFFICHES JOURNÉE AGRICOLE	296,84 \$
202401353 (I)			2024-09-06	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ED. BÉLANGER	102,19 \$
202401354 (I)			2024-09-06	1368	LES VERGERS DU CAP	PROJET VISITE CHEF VEYRAT	49,00 \$
202401355 (I)			2024-09-06	1627	LE BISTREAU D'ÉRABLE	MRC/CHEF VEYRAT	48,18 \$
202401357 (I)			2024-09-06	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTELLES D'EAU	36,00 \$
202401358 (I)			2024-09-06	1862	DRAINAGES DES DEUX RIVE	COURS D'EAU GIASSON (PONCE	11 134,18 \$
202401359 (I)			2024-09-06	2129	BUROPRO CITATION INC.	FOURNITURES V. DIONNE	811,62 \$
202401360 (I)			2024-09-06	2491	JOURNAL COMMUNAUTAIRE	PUBLICITÉ DUMO IS COURANT	62,09 \$
202401361 (I)			2024-09-06	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURES NUMÉRIQUES N.LA	24,91 \$
202401363 (I)			2024-09-06	2711	ALSIRET, GAËL	HONORAIRES REDDITION DE CO	120,00 \$
202401365 (I)			2024-09-06	2847	LAVALLÉE, MARC	POSTE SQ: ENTRETIEN SERRUR	74,73 \$
202401366 (I)			2024-09-06	2916	JUSTINE BIARD	PEINTURE MURALE SALLE 204	4 271,60 \$
202401369 (I)			2024-09-10	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT SEPTEMBRE 202	93,95 \$
202401371 (I)			2024-09-13	39	RAYMOND CHABOT GRANT T	HONORAIRES PROF. 2024	9 857,90 \$
202401372 (I)			2024-09-13	62	VILLE DE MONTMAGNY	CONFÉRENCE DE PRESSE COM	54 014,70 \$
202401374 (I)			2024-09-13	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-DA	FIN. ANIMATION RIRE EN R	1 000,00 \$
202401375 (I)			2024-09-13	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	PUBLICITÉ "LE VAILLANT" PROM	48,94 \$
202401378 (I)			2024-09-13	206	2547-0857 QUÉBEC INC. (INF	CONTRAT D'ENTRETIEN DU 1 NO	2 238,01 \$
202401379 (I)			2024-09-13	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS DU 3 ET 4 SEPT	89,40 \$
202401380 (I)			2024-09-13	514	TERRASSEMENTS JONCAS E	PROJET COURS D'EAU RANG DU	2 008,30 \$
202401381 (I)			2024-09-13	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 28 AU 5 SEP	199,20 \$
202401382 (I)			2024-09-13	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	SUBVENTION PACTE RURAL 2e V	4 888,00 \$
202401383 (I)			2024-09-13	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE AOÛT 2024	41 663,47 \$
202401384 (I)			2024-09-13	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGERE	1 800,87 \$
202401385 (I)			2024-09-13	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,36 \$
202401386 (I)			2024-09-13	998	BISTRO LAFONTAINE	CONF. PRESSE COMPLEXE	2 086,80 \$
202401387 (I)			2024-09-13	1189	MORNEAU, ÉRIC	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	94,67 \$
202401388 (I)			2024-09-13	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	40,05 \$
202401389 (I)			2024-09-13	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE AOÛT	15,00 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4

MRC MONTMAGNY

30 septembre 2024

Liste des paiements émis (du 2024-09-01 au 2024-09-30)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401390 (I)			2024-09-13	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	360,04 \$
202401391 (I)			2024-09-13	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENT DU 5 SEPTEMBR	67,20 \$
202401392 (I)			2024-09-13	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	321,68 \$
202401393 (I)			2024-09-13	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	PROMENADE GOURMANDE	232,37 \$
202401394 (I)			2024-09-13	1862	DRAINAGES DES DEUX RIVE	PONCEAU POUR COURS D'EAU	11 743,03 \$
202401395 (I)			2024-09-13	1963	MAROIS, FRANCIS	DÉPLACEMENT DU 30 AOÛT 2024	55,92 \$
202401396 (I)			2024-09-13	2039	SAVARD, YANNICK	DÉPLACEMENT DU 6 AOÛT 2024	76,80 \$
202401397 (I)			2024-09-13	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS DU 5 ET 6 SEPT	46,20 \$
202401398 (I)			2024-09-13	2075	GINGRAS, ALEXANNE	ACHATS DU 25 AOÛT 2024	51,71 \$
202401399 (I)			2024-09-13	2689	SOFUN AMUSEMEN- 9435-61	JEU GONFLABLE POUR JOURNÉ	1 789,01 \$
202401400 (I)			2024-09-13	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	126,40 \$
202401401 (I)			2024-09-13	2711	ALSIRET, GAËL	PRESTATION PAC	60,00 \$
202401402 (I)			2024-09-13	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 27 AOÛT AU	190,80 \$
202401403 (I)			2024-09-13	2774	SANCTUAIRE DE LOUPS LUP	TOUR GUIDÉE ACTIVITÉ LUPO	341,45 \$
202401404 (I)			2024-09-13	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	187,89 \$
202401405 (I)			2024-09-13	2848	EL HAYEK, TANIOS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	131,83 \$
202401406 (I)			2024-09-13	2855	TORRES, ISABEL	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	27,52 \$
202401407 (I)			2024-09-13	2888	DELISLE, FÉLIX	DÉPLACEMENT DU 26 AOÛT 2024	75,48 \$
202401408 (I)			2024-09-13	2907	EL ZOHBY, MARIA	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	142,80 \$
202401409 (I)			2024-09-13	2919	CIMMI	1ER VERS. PROJET OUTILS VISU	2 874,38 \$
202401410 (I)			2024-09-13	2920	OFFICE D'HABITATION RÉGI	EDC 2021-2023-ACTION 4,1 2E EN	712,70 \$
202401411 (I)			2024-09-13	2921	MICHEL ROUSSEAU	DÉPLACEMENT MICHEL ROUSSE	50,00 \$
202401412 (I)			2024-09-12	480	VISA	VISA D. RACINE AU 30-09-2024	559,48 \$
202401413 (I)			2024-09-17	16	TELUS QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	68,38 \$
202401415 (I)			2024-09-12	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AOÛT 2024	680,94 \$
202401416 (I)			2024-09-17	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	10 793,58 \$
202401417 (I)			2024-09-16	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	4 289,78 \$
202401418 (I)			2024-09-17	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 368,99 \$
202401419 (I)			2024-09-16	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	188,60 \$
202401420 (I)			2024-09-16	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	762,32 \$
202401421 (I)			2024-09-17	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	30 835,74 \$
202401423 (I)			2024-09-16	16	TELUS QUÉBEC	INTERNET TOURISME	146,47 \$
202401425 (I)			2024-09-20	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	AJOUT UTILISATEUR EN MODE L	103,48 \$
202401426 (I)			2024-09-20	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ: AVIS PUBLIC RÔLE D'	930,17 \$
202401427 (I)			2024-09-20	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	AIDE FIN. FONDATION TREMPLIN	300,00 \$
202401428 (I)			2024-09-20	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	SUBV. FRR3 PARC GÉNÉRATION	22 087,00 \$
202401430 (I)			2024-09-20	199	MONTMAGNY AIR SERVICE I	PROJET CHEF VEYRAT, CATHERI	80,48 \$
202401431 (I)			2024-09-20	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT DES BOUES DE VID	8 545,31 \$
202401432 (I)			2024-09-20	688	SANI-FONTAINES INC.	DÉSINFECTION REFRIGÉRISSEUR	91,98 \$
202401433 (I)			2024-09-20	1258	LOCATION DE TENTES DJR	LOCATION CHAPITEAU SEPTEMB	373,67 \$
202401434 (I)			2024-09-20	1482	NET-EAU-CAM INC.	ENTRETIEN CHÂPÉLÉ SO	1 621,16 \$
202401435 (I)			2024-09-20	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTELLES D'EAU	45,00 \$
202401436 (I)			2024-09-20	1756	STEM TI	ACCÈS PLATEFORME SEPTEMB	1 477,58 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY

30 septembre 2024

Liste des paiements émis (du 2024-09-01 au 2024-09-30)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401437 (I)			2024-09-20	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	POIGNÉE POUR BUREAU À T, PE	38,49 \$
202401438 (I)			2024-09-20	1862	DRAINAGES DES DEUX RIVE	PONCEAU	2 117,84 \$
202401439 (I)			2024-09-20	2018	BASE 132	SERVICE WEB	1 149,75 \$
202401440 (I)			2024-09-20	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGÉ FOSSE SEPTIQUE ST-P	35 065,61 \$
202401441 (I)			2024-09-20	2129	BUROPRO CITATION INC.	FOURNITURES DE BUREAU	530,63 \$
202401442 (I)			2024-09-20	2805	LA COURTISANE	REPAS ET LOCATION DE SALLE	1 031,65 \$
202401443 (I)			2024-09-20	2859	SANI BLEU	LOCATION MENSUELLE TOILETT	273,64 \$
202401444 (I)			2024-09-20	2861	LA VIE AGRICOLE 9171-0160	PROJET CHEF VEYRAT 2E VERS	1 500,00 \$
202401445 (I)			2024-09-20	2737	MICHEL HUDON	HONORAIRE PROF. PAD-H-70323	1 465,20 \$
202401446 (I)			2024-09-20	2808	TETRA TECH QI INC	HONORAIRES ÉLABORATION PII	48 025,03 \$
202401448 (I)			2024-09-20	2809	CLÉMENT MORNEAU	PROJET FOUS DU FRANÇAIS ST	2 701,00 \$
202401449 (I)			2024-09-20	2912	PAULY FIT	COURS DE ZUMBA	90,00 \$
202401450 (I)			2024-09-20	2913	SANDRA MARA RIEDO	DÉPLACEMENT ANIMATION SAM	100,00 \$
202401452 (I)			2024-09-20	2923	LES PRODUCTIONS PALOMI	SPECTACLE À SAINT-FRANÇOIS	3 449,25 \$
202401453 (I)			2024-09-20	2924	DÉNEIGEMENT JOËL SANTE	DÉBROUSSAILLEUSE ATELIER A	550,00 \$
202401455 (I)			2024-09-20	2927	TANIA HILLION	PROJET FOUS DU FRANÇAIS	5 517,30 \$
202401456 (I)			2024-09-20	2928	LORIE ST-PIERRE	PROJET FOUS DU FRANÇAIS	244,13 \$
202401457 (I)			2024-09-23	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT	616,12 \$
202401459 (I)			2024-09-23	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT LIGNE 1-800	0,71 \$
202401463 (I)			2024-09-26	245	FORTIN, MYRIAM	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	67,28 \$
202401464 (I)			2024-09-26	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	74,80 \$
202401465 (I)			2024-09-26	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	255,78 \$
202401466 (I)			2024-09-26	1189	MORNEAU, ÉRIC	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	215,88 \$
202401467 (I)			2024-09-26	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	26,00 \$
202401468 (I)			2024-09-26	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	163,10 \$
202401469 (I)			2024-09-26	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	133,41 \$
202401470 (I)			2024-09-26	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	328,11 \$
202401471 (I)			2024-09-26	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 20 AU 26 SE	20,00 \$
202401472 (I)			2024-09-26	1983	MAROIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	13,32 \$
202401473 (I)			2024-09-28	2007	LÈVESQUE, FRANCE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	205,20 \$
202401474 (I)			2024-09-28	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	68,28 \$
202401475 (I)			2024-09-26	2163	VIDAL, LOLA	DÉPLACEMENTS DU 14 SEPTEM	29,52 \$
202401476 (I)			2024-09-26	2174	LAGACÉ, MARLENE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	741,69 \$
202401477 (I)			2024-09-26	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	392,41 \$
202401478 (I)			2024-09-26	2566	BOUDREAU, CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 14 AU 20 SE	417,43 \$
202401479 (I)			2024-09-26	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	353,60 \$
202401480 (I)			2024-09-26	2771	SUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	178,94 \$
202401481 (I)			2024-09-26	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	368,41 \$
202401482 (I)			2024-09-26	2929	ÉLYSE MERCIER	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	172,76 \$
202401483 (I)			2024-09-26	2930	HUGO ENRIQUE PEREZ PELA30%	PROJET FOUS DU FRANÇAIS	2 250,00 \$
202401484 (I)			2024-09-27	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	HONORAIRES M. GAGNÉ	1 789,40 \$
202401485 (I)			2024-09-27	94	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX-AIDE	FIN. PROJECTIONS FILMS	1 000,00 \$
202401486 (I)			2024-09-27	102	PARC REGIONAL DES APPAL SUBV.	PACTE RURAL 2E VERS.	5 920,00 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4

MRC MONTMAGNY

30 septembre 2024

Liste des paiements émis (du 2024-09-01 au 2024-09-30)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401487 (I)			2024-09-27	119	MRC DE BELLECHASSE	FRAIS DE DÉPLACEMENTS INGÉ	1 340,72 \$
202401488 (I)			2024-09-27	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	TRANSPORT CINÉMA TDJ	1 035,00 \$
202401489 (I)			2024-09-27	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	CRÉDIT MAI 2024	119,38 \$
202401490 (I)			2024-09-27	1093	MAHEU & MAHEU	INTERVENTION S.Q	632,37 \$
202401491 (I)			2024-09-27	1177	TERRA TERRE SOLUTIONS É	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 260,00 \$
202401493 (I)			2024-09-27	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	PILES ATELIER AGRICOLE	7,60 \$
202401494 (I)			2024-09-27	2172	GUILLAUME BERGER-SIDWE	ATELIERS DE JONGLERIE DANS	5 547,54 \$
202401495 (I)			2024-09-27	2499	EXCAVATION S. RODRIGUE I	TRAVAUX NDR STE-EUPHÉMIE	933,60 \$
202401496 (I)			2024-09-27	2711	ALSIRET, GAËL	PRESTATION PAC	240,00 \$
202401497 (I)			2024-09-27	2752	LA FERME FLANC SUD	VISITE DU CHEF MARC VEYRAT	39,09 \$
202401499 (I)			2024-09-26	480	VISA	VISA DANIEL RACINE 26 SEPTEM	1 677,81 \$
202401352 (I)	11153		2024-09-06	190	L'EPI D'OR - BOULANGERIE P	PROJET VISITE CHEF VEYRAT LA	359,70 \$
202401356 (I)	11154		2024-09-06	1640	MAISON D'HÉLÈNE C	DON DU CONSEIL DE LA MRC RÉ	100,00 \$
202401362 (I)	11155		2024-09-06	2502	LES ÉDITIONS DES TROIS CL	PUBLICITÉ PROMENADE GOURM	79,33 \$
202401364 (I)	11156		2024-09-06	2750	FERME DU ROCHER	VISITE CHEF VEYRAT	54,05 \$
202401367 (I)	11157		2024-09-06	2917	FERME DU MOUTON FEUTRÉ	PROJET VISITE CHEF VEYRAT	67,88 \$
202401368 (I)	11158		2024-09-10	2918	SUBVENTION RÉNO-REGION	PR	11 905,66 \$
202401373 (I)	11159		2024-09-13	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	AIDE FIN. PROJET MULTIMUN. LA	1 000,00 \$
202401376 (I)	11160		2024-09-13	100	PETITE CAISSE	RECONSTITUTION DE LA PETITE	127,30 \$
202401377 (I)	11161		2024-09-13	158	CENTRE DE PLEIN-AIR STE-A	SUBV. FRR4 OFFRE HÉBERGEM	38 000,00 \$
202401424 (I)	11162		2024-09-20	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATIONS AOÛT 2024	288,00 \$
202401429 (I)	11163		2024-09-20	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	SUBV. FRR3 PICKLEBALL	15 397,82 \$
202401447 (I)	11164		2024-09-20	2894	MIROSLAV CHUM, INC.	TRAVAUX ENTRETIEN COURS D'	3 084,78 \$
202401451 (I)	11165		2024-09-20	2922	JEAN-YVES GOULET	ANIMATION D'ATELIER CULINAIR	417,74 \$
202401454 (I)	11166		2024-09-20	2925	ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE	PARTICIPATION 2024	40,00 \$
202401492 (I)	11167		2024-09-27	1325	FÉDÉRATION DE L'UPA DE L	PART. FIN. VINS/FROMAGES TRA	250,00 \$
202401496 (I)	11168		2024-09-27	2931	A LAMPRON	ACTIVITÉ SUR TOILE BSM	1 149,75 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

521 573,03 \$

Total des paiements émis

521 573,03 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 196 408,79 \$

Total des dépôts direct 325 164,24 \$

521 573,03 \$

Usager: cpmrc15

Page 4 sur 4

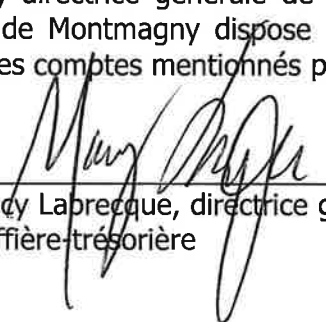


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 521 573,03 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale et
Greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 3 OCTOBRE 2024

L'état des revenus et dépenses au 3 octobre 2024 a été déposé.

En évaluation, les demandes de révision et les contestations seront des dépenses non prévues mais on pense être en mesure d'atténuer l'impact avec le budget disponible, à la suite du départ d'une ressource en septembre et à l'arrivée de la nouvelle ressource prochainement.

8.3 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Tel que mentionné, le vérificateur nous a informés qu'il comptait déposer les états financiers pour le 12 novembre 2024.

Une dernière rencontre de validation a eu lieu le mardi le 8 octobre avant la finalisation de leurs travaux que l'équipe de la comptabilité analysera dès réception.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Cloutier, citoyen, pose des questions en lien avec l'accueil et l'intégration des immigrants. Il exprime son insatisfaction et ses doléances à ce sujet.

Le Conseil prend acte des commentaires.

La direction générale lui mentionne qu'elle a bien reçu ses plaintes et qu'une réponse lui sera fournie sous peu.

10. VARIA OUVERT

10.1 SÉCURITÉ DES ÉLUS

- CONSIDÉRANT l'événement survenu à l'encontre de M. Alain Talbot, maire de Saint-Paul-de-Montminy;
- CONSIDÉRANT la Loi 38 et la présentation faite à l'atelier du Congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre dernier intitulé « Mieux comprendre l'intervention policière en situation d'état mental perturbé dans vos communautés »;

2024-10-30

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE TRANSMETTRE une résolution au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, lui demandant que les outils mis à la disposition des corps policiers concernant la sécurité des élus soient mieux publicisés auprès des services de police afin de faciliter la prise en charge des dossiers.

ADOPTÉ



2024-10-31
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

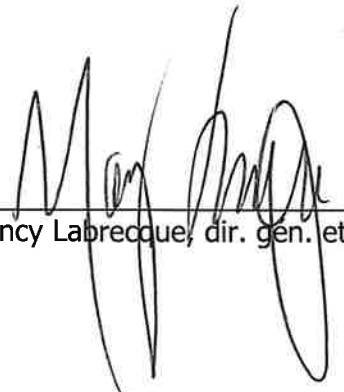
IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21 h 05.

ADOPTÉ



Frédéric Jean, préfet



Nancy Labrecque, dir. gén. et sec. trés.